

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**N° 02**

Correspondant à EC1907/2006 (REACH) et OChim RS 813.11 (CH)

Editée le 01.09.99

Version : 23.09.15

Par : L.J & A.J. & J.J

1. Identification de la préparation et raison sociale**Nom du produit :****Paraxyl Ipc 55**

N° OFSP

CHZB2037

N° SZID

214559

But d'application :

Produit d'imprégnation curatif et préventif pour lutter contre les insectes qui détruisent le bois de construction à l'intérieur et à l'extérieur sous abris, testé contre le capricorne des maisons, petites vrillettes et lyctides.

Fabricant / Fournisseur :Chimibat Sàrl
Rte de la Chocolatière 25
CH-1026 Echandens
Tél. : 021 701 41 11
Fax : 021 701 41 12
Courriel : info@chimibat.ch**Numéro d'appel en cas d'urgence :****Chimibat Sàrl : 021 701 41 11 (heures de bureau)**
Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 (24h/24)**2. Identifications des dangers**

Contient de la perméthrine. Peut déclencher une réaction allergique.

Nocif - Nocif en cas d'ingestion - Dangereux pour l'environnement

Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long termes pour l'environnement aquatique.

Ne pas appliquer sur du bois qui risque d'être léché ou rongé par le bétail. Les surfaces traitées ne doivent pas entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Eléments d'étiquette**Etiquetage selon 1272/2008 (CLP) et SGH**

(au plus tard dès le 01.06.2015)



Mots indicateurs		Danger			
Mention de dangers CEC :		<p>Dangers physiques :</p> <p>Non classé comme danger physique selon les critères CLP</p> <p>Dangers pour la santé :</p> <p>H 302 : Nocif par ingestion H 317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H 332 : Nocif par inhalation H 410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme EUH 066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau</p>			
Mentions de mises en garde CEC :		<p>Réaction :</p> <p>P 301 : En cas d'ingestion : P 310 : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P 331 : Ne pas faire vomir</p> <p>Stockage :</p> <p>P 405 : Garder sous clef</p> <p>Élimination :</p> <p>P 501 : Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément à la réglementation en vigueur.</p>			
3. Composition / information sur les composants					
Caractérisation chimique du produit :		Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après			
Substances dangereuses :		D'après la directive sur les substances dangereuses CLP CE n° 1272/2008			
No. CAS	Désignation	Teneur %poids	Symbole de danger	Phrases	
				H	
64742-47-8	Hydrocarbures C ₁₃ – C ₁₈ , n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques	99.58	SGH08 SGH07 SGH09	EUH 066	
52645-53-1	3-phenoxybenzyl(1RS, cis, trans)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	0.42	SGH08 SGH07 SGH09	H 302 H 317 H 332 H 410	
<i>Texte des phrases R et H : voir chapitre 16</i>					

4. Premiers secours	
Indications générales :	En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, il faut consulter un médecin. En cas de perte de connaissance, aucune administration orale !
Contact avec les yeux :	Le cas échéant enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement à l'eau claire pendant au moins 15 minutes en gardant l'œil ouvert. Consulter un médecin rapidement.
Contact avec la peau :	Ne pas utiliser des solvants ou des diluants. Enlever les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau. Si une irritation apparaît, consulter un médecin
Ingestion :	Immédiatement consulter un médecin ou diriger la personne vers l'hôpital le plus proche. Tenir la personne tranquille Ne pas provoquer de vomissement
Inhalation :	Transporter la personne contaminée au grand air. Mettre la personne en position de repos et maintenir sa température. Si la respiration s'arrête ou donne des signes de faiblesse, commencer une respiration artificielle (pas de bouche-à-bouche). En cas de perte de connaissance, stabiliser le malade dans une position latérale et consulter un médecin.
5. Mesures de lutte contre l'incendie	
Moyens d'extinction appropriés :	Mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche Pulvérisation d'eau ou brouillard Sable ou terre Ne pas décharger les eaux d'extinction dans le milieu aquatique
Moyens d'extinction déconseillés :	Ne pas utiliser de jet d'eau
Risques spéciaux :	En cas d'incendie forme une fumée dense et noire Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. L'inhalation des produits de décomposition peut sérieusement porter atteinte à la santé. Flotte et peut se renflammer à la surface de l'eau.

		Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
	Equipement de protection spécial :	Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome
	Informations supplémentaires :	Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant d'eau
6.	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
	Précautions personnelles Equipement de protection Procédures d'urgences	Eviter un contact avec le liquide déversé accidentellement ou libéré. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations en matière de choix d'un équipement de protection individuelle, voir le Chapitre 8 de cette FDS. Pour les recommandations sur l'élimination du liquide déversé accidentellement, voir le Chapitre 13.
	Précautions environnementales	Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié pour éviter une contamination de l'environnement Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Informers les autorités compétentes conformément à la loi. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précaution contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre).
	Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage	En cas de déversement accidentel de petites quantités de liquide (< 1 fût /baril), transférer par des moyens mécaniques dans un récipient étiqueté et étanche, en vue d'une récupération ou d'une élimination du produit dans de bonnes conditions de sécurité. En cas de déversement accidentel de quantités importantes de liquide (> 1 fût /baril), transférer par des moyens mécaniques, par exemple d'un dispositif d'aspiration mobile à une cuve de collecte, en vue d'une récupération ou d'une élimination dans de bonnes conditions de sécurité.
		Dans tous les cas, laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié incombustible (sable, terre, vermiculite, etc.), puis les éliminer dans de bonnes conditions de sécurité selon les prescriptions en vigueur. Retirer le sol contaminé et l'éliminer selon les prescriptions en vigueur.
	Conseils supplémentaires	Pour les informations relatives à l'élimination, se référer au Chapitre 13. Signaler immédiatement aux autorités si une exposition quelconques de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

7. Manipulation et stockage	
Précautions générales	<p>Eviter de respirer les vapeurs ainsi que le contact avec ce liquide</p> <p>A n'utiliser que dans des zones bien ventilées.</p> <p>Nettoyer à fond après manipulation.</p> <p>Pour des informations sur les équipements de protection individuelle, voir Chapitre 8.</p>
Précautions pour une manipulation sans danger	<p>Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>A n'utiliser que dans des zones bien ventilées.</p> <p>Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution dans une zone bien ventilée.</p> <p>Ventiler le poste de travail afin de respecter les valeurs limites d'exposition</p> <p>Ne pas jeter les résidus à l'égout.</p> <p>Eviter de manipuler au-dessus du point éclair, sinon formation possible de mélanges vapeur-air inflammables / explosifs.</p>
Conditions de stockage sûr et incompatibilité	<p>Stocker dans des locaux protégés contre les explosions.</p> <p>Entreposer dans une zone bien ventilée et sur un bac de rétention.</p> <p>Tenir à distance de la lumière du soleil directe, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur.</p> <p>Tenir à distance des substances inflammables, des agents oxydants et des substances corrosives.</p> <p>Stockage à température ambiante.</p>
Utilisations finales spécifique Transfert de produit	<p>S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre).</p> <p>Limiter la vitesse de circulation dans les conduites durant le pompage pour éviter la production de décharges électrostatiques ($V < 10\text{m/s}$)</p> <p>Ne pas utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manutention.</p> <p>Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.</p> <p>En cas d'utilisation de pompes à déplacement positif, elles seront équipées d'une soupape de sécurité à pression partielle.</p>
Matériaux recommandés	<p>Pour les conteneurs, ou les revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.</p> <p>Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.</p>
Matériaux déconseillés	<p>Eviter un contact prolongé avec le caoutchouc naturel, butyl ou nitrile</p>
Consignes concernant les récipients	<p>Les conteneurs, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.</p> <p>Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.</p>

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle					
Paramètres de contrôle					
Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail					
N° CAS	Produits	Source	Type	Concentration	Remarque
64742-47-8	Hydrocarbures C ₁₃ – C ₁₈ , n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques				En l'absence de limites d'exposition connues pour ce produit, il est recommandé d'adopter les limites suivantes pour solvant aliphatique desaromatisé.
assimilé à :	RCP Solvant aliphatique desaromatisé 200-250	EU HSPA	VME (8h)	1'200 mg/m ³	
52645-53-1	3-phenoxybenzyl(1RS, cis, trans)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate		DJA	0.05 mg/kg de poids vif	
Note : VME : valeur (limite) moyenne d'exposition HSPA: Hydrocarbon Solvents Producers Association			DJA : dose journalière acceptable VECD : valeur (limite) d'exposition de courte durée ISST : Service du répertoire toxicologique canadien		
Informations complémentaires :		Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air et les maintenir en dessous de limites d'exposition			
Valeurs limites biologiques					
N° CAS	Composants	Source	Valeur	Remarque	
64742-47-8	Hydrocarbures C ₁₃ – C ₁₈ , n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques	Shell Chemicals MSDS_CH 10.03.2011	Pas de limite biologique attribuée Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.		
52645-53-1	3-phenoxybenzyl(1RS, cis, trans)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	OMS (JMPR 2002)	ARfD : 1,5 mg/kg de poids vif DJA : 0 – 0.05 mg/kg de poids vif		
Note : PNEC : Predicted No Effect Concentration ARfD : Accute Reference Dose			DJA : Dose Journalière Admissible		
Contrôle de l'exposition					
Information générale		Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielle. Choisir des contrôles basés sur une évaluation des risques liés aux			

	<p>conditions locales.</p> <p>Les mesures appropriées comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des systèmes étanche dans la mesure du possible • Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandation/limites d'exposition. <p>Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture, y compris ceux des animaux.</p> <p>Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.</p> <p>Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.</p> <p>Conserver à part les vêtements de protection.</p> <p>Eviter tout contact avec les yeux et la peau.</p>
Equipement de protection individuelle	<p>L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées.</p> <p>Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection.</p>
Protection des yeux	<p>Lunettes de protection (EN166)</p>
Protection des mains	<p>Dans le cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués (EN374) constitués des matériaux suivants peut apporter une protection convenable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection long terme : gants en caoutchouc nitrile • Contact accidentel/protection contre les éclaboussures : gants en PVC ou en caoutchouc néoprène. <p>L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin des mains</p> <p>Ne porter des gants que sur des mains propres.</p> <p>Après utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement.</p> <p>Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.</p>
Protection corporelle	<p>Gants / gants à manchettes, bottes et tablier résistants aux substances chimiques.</p> <p>Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements antistatiques en fibres naturelles ou synthétiques résistants à la chaleur.</p>
Protection respiratoire	<p>Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous du seuil de protection de la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation.</p> <p>Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masques et de filtres.</p>
	<p>Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'ébullition > 65°C) conforme à la norme EN 14387.</p> <p>Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous</p>

		pression approprié.		
	Danger thermique	Non applicable		
	Méthodes de contrôle	Des contrôles de concentration de substances dans la zone où respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles.		
	Mesures de contrôle de l'exposition environnementale	Les consignes locales sur les limites d'émission des substances volatiles doivent être observées lors du rejet de l'air extrait contenant des vapeurs.		
9	Propriétés chimiques et physiques			
	Paramètre	Valeur	Unité	Remarque
	Aspect :	Liquide incolore	-	-
	Odeur :	Caractéristique, paraffinique	-	-
	Niveau de détection olfactive :	Données non disponibles	-	-
	pH :	Non applicable	-	-
	Point d'ébullition :	Typique 238 – 257°C	°C	(Données non disponibles) DIN 51761
	Point d'éclair :	105	°C	DIN 51755
	Limites d'explosivité, flammabilité dans l'air	05 -5.5	% (v)	
	Température d'ignition	Données non disponibles		
	Température d'auto-inflammation	232	°C	ASTM E-659
		215	°C	DIN 51794
	Pression de vapeur	< 4	pa	À 20°C
		< 1	pa	À 0° C
	Poids spécifique	Non disponible		
	Masse volumique	Typique 797	kg/m ³	à 15°C ASTM D-4052
		Non disponible		À 20° C DIN 51757
	Solubilité dans l'eau	Non ou peu miscible		
	Solubilité dans d'autres solvants	Solvant(s) hydrocarbonés		
	Coefficient de partage n-octanol/eau	7 – 8.7		Log Poe
	Viscosité dynamique	Non disponible		
	Viscosité cinématique	Typique 3.2	mm ² /s	À 25° C

	Densité de vapeur (air=1)	Non disponible	
	Vitesse d'évaporation	3.900	DIN 53170, di-éthyl ether=1 (nBuAc=1)
		0.01	ASTM D 3539 n-Bu-Ac=1
	Séparation du solvant	< 3	% RID/ADR
10.	Stabilité et réactivité		
	Réactivité :	Stable dans les conditions normales d'utilisation	
	Stabilité :	Stable dans les conditions normales d'utilisation	
	Possibilité de réactions dangereuses :	Stable dans les conditions normales d'utilisation	
	Conditions à éviter :	Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres sources d'ignition. Voir aussi Chapitre 7	
	Matières à éviter :	Agents oxydants forts	
	Produits de décomposition dangereux :	Une décomposition thermique est hautement dépendante des conditions. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz atmosphériques, y compris le monoxyde de carbone et d'autres composés organiques seront dégagés lorsque le produit subira une combustion ou une dégradation oxydative ou une décomposition thermique. La décomposition de la molécule active peut dégager de l'acide chlorhydrique.	
11.	Informations toxicologique		
	Base d'évaluation :	Les informations fournies sont basées sur des essais sur les produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.	
	Voies d'exposition :	L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire de : <ul style="list-style-type: none"> • Inhalation • Ingestion • Absorption par la peau • Contact avec les yeux 	
	Toxicité oral aiguë :	Faible toxicité, DL ₅₀ > 5000 mg/kg (pour le rat)	
	Toxicité dermique aiguë :	Faible toxicité, DL ₅₀ > 2000 mg/kg (pour le lapin)	
	Toxicité aiguë par inhalation :	Faible toxicité, CL ₅₀ > à la concentration de vapeur proche de la saturation (4h pour le rat)	

Irritation de la peau :	Provoque une légère irritation de la peau. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.			
Irritation des yeux	Le solvant est non irritant, mais la molécule active l'est.			
Sensibilisation de la peau :	Non sensibilisant pour la peau			
Risque en cas d'inhalation :	Une aspiration dans les poumons, lors d'une ingestion ou d'un vomi, peut provoquer une pneumonite chimique qui peut être mortelle.			
Mutagénicité :	Non mutagène			
Cancérogénicité :	Estimé non cancérogène Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées comme pertinentes chez l'humain.			
Toxicité pour l'appareil reproducteur :	Non considéré comme nuisant à la fertilité. Estimé non toxique pour le développement.			
Toxicité au niveau de l'organe cible pour expositions répétées :	Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'humain.			
Symptômes :	Céphalées, vertige, fatigue, asthénie musculaire, étourdissement et dans les cas graves perte de connaissance.			
Note :	Aucune information toxicologique n'est disponible pour le mélange. Le produit n'est pas contrôlé comme tel, mais classifié selon la méthode de la directive 99/45/CE suivant OChim Art12 § 1			
12. Informations écologiques				
Base d'évaluation	Des données toxicologiques incomplètes sur le produit sont disponibles. L'information ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'écotoxicologie de produits similaires.			
Toxicité aigüe				
N° CAS	Produits	% poids	Sujet	

64742-47-8	Hydrocarbures C ₁₃ – C ₁₈ , n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques	99.58	Poissons	Pratiquement non toxique : LL/LE/IL ₅₀ > 100 mg/l
			Invertébrés aquatiques	Pratiquement non toxique : LL/LE/IL ₅₀ > 100 mg/l
			Algues	Pratiquement non toxique : LL/LE/IL ₅₀ > 100 mg/l
			Micro-organismes	Pratiquement non toxique : LL/LE/IL ₅₀ > 100 mg/l
52645-53-1	3-phenoxybenzyl(1RS, cis, trans)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	0.42	Considéré comme très dangereux pour les espèces aquatiques	
			Poissons	CL ₅₀ (96heures) = 0.145 mg/l d'eau
			Daphnia Magna	CE ₅₀ (24 heures) = 0.02µg/l d'eau
			Oiseaux	DL ₅₀ > 11275 mg/kg
			Abeilles	toxique
Toxicité chronique				
N° CAS	Produits	% poids	Sujet	
64742-47-8	Hydrocarbures C ₁₃ – C ₁₈ , n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques	99.58	Poissons	CSEO/DES attendu > 100mg/l d'eau (basé sur des données modélisées)
			Invertébrés aquatiques	CSEO/DES attendu > 100mg/l d'eau (basé sur des données modélisées)
52645-53-1	3-phenoxybenzyl(1RS, cis, trans)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	0.42	Considéré comme très dangereux pour les espèces aquatiques	
Persistence et dégradabilité				
N° CAS	Produits	% poids	Remarque	
64742-47-8	Hydrocarbures C ₁₃ – C ₁₈ , n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques	99.58	S'oxyde rapidement dans l'air par réaction photochimique. Facilement biodégradable.	
52645-53-1	3-phenoxybenzyl(1RS, cis, trans)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	0.42	Le temps de demi-vie de la perméthrine dans le sol est de 28 jours ou moins.	
Potentiel de bioaccumulation				
N° CAS	Produits	% poids	Remarque	

64742-47-8	Hydrocarbures C ₁₃ – C ₁₈ , n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques	99.58	Potentiellement bioaccumulable
52645-53-1	3-phenoxybenzyl(1RS, cis, trans)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	0.42	Ce produit n'est pas considéré comme bioaccumulable.
Mobilité			
N° CAS	Produits	% poids	Remarque
64742-47-8	Hydrocarbures C ₁₃ – C ₁₈ , n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques	99.58	Flotte sur l'eau. Adsorption dans le sol, faible mobilité
52645-53-1	3-phenoxybenzyl (1RS, cis, trans)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	0.42	Aucune donnée trouvée.
13. Informations relatives à l'élimination			
Code déchet:		Code OMoD : 14-06-03 Est un déchet spécial au sens de l'OMoD.	
Emballage souillé :		Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles ou d'autres sources d'ignition ouvertes. Voir Chapitre 7 avant de manipuler le produit ou le récipient. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion s'ils sont chauffés au-dessus du point d'éclair. Ne pas percer, découper, souder des fûts non nettoyés et non ventilés Une fois nettoyer, envoyer au récupérateur de fûts ou métaux.	
14. Informations relatives au transport			
Le transport doit se faire selon les prescriptions pour les transports routiers (ADR), par chemin de fer (RID), maritimes (IMDG) et aériens (ICAO/IATA).			
ADR / RID (transport par route / chemin de fer)		UN 3351 Désignation : Pesticide pyréthroïde, liquide toxique, inflammable Classe UN : 6.1 Groupe d'emballage : III	
ICAO/IATA (transport aérien)		UN 3351 Désignation : Pesticide pyréthroïde, liquide toxique, inflammable Classe UN : 6.1	

		Groupe d'emballage : III Quantité limitée : Y611 / 2 I Quantité limitée : passager/cargo : 611/ 60 I Quantité limitée : cargo : 618 / 220 I	
15.	Informations réglementaires		
	Classe de toxicité :	Observer l'étiquette	
	Classe de toxicité pour l'eau :	1 : Légèrement polluant	
	Autres informations :	La teneur en benzène de ce produit est inférieure à 0.1%. La note P s'applique. Le classement et l'étiquetage « cancérigène (R45) » ne sont pas requis.	
16.	Autres informations		
	Phrases H	H 302	Nocif par ingestion
		H 317	Peut provoquer une allergie cutanée
		H 332	Nocif par inhalation
		H 410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
		H-EUH 066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau
	Phrase P	P 301	En cas d'ingestion : P 310
		P 310	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
		P 331	Ne pas faire vomir
		P 405	Garder sous clef
		P 501	Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément à la réglementation en vigueur.